

REUNION DU 22 février 2011

Le vingt-deux février deux mille onze à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jacques DANIEL, Maire.

Date de la convocation : 16/02/2011

Nombre de conseillers en exercice : 14; Présents: 12 ;Votants : 14

Conseillers présents : Mmes et Mrs Gérard BAUDRY, Yves RUELLAN, Christine THUAL, Bernadette AUGEREAU, René CORVAISIER, Roseline CAUGANT, Fabien LETANOUX, Virginie CHENEL, François DUVAL, Daniel BOUILLIS, Marielle VIRLOUP-

Conseiller(s) absent(s) -Brigitte Nicolas qui a donné procuration à Bernadette Augereau ; Eric Thébault qui a donné procuration à Jacques Daniel --

Secrétaire : Mme B. Augereau -

Ordre du jour : - Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2010;- Révision des tarifs 2011 :- Participation aux activités de l'école de musique de Cancale (convention triennale ou primes aux adhérents) :- Vote des subventions communales 2011 :- Ouverture d'une ligne de trésorerie :- Extension de la régie des photocopies pour l'encaissement du produit du monnayeur des wc publics :- Transfert de la maintenance du réseau d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et vilaine :- Réflexion sur l'avenir du lotissement communal des ondes : abandon ou poursuite de l'acquisition des terrains :- Achèvement de la zone d'activités des dis – clôture du budget et fermeture du dossier de TVA :- Camping municipal – saison 2011 :dates d'ouverture & gardiennage :- Divers ...

COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION : Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la réunion du 12/01/2011 et signent le registre des délibérations.

N°2011-7 :VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2010:

Le maire cède la présidence à Mr Gérard BAUDRY, 1er adjoint, qui donne lecture des résultats financiers de l'année 2010 suivants :

COMMUNE :	*Budget principal section de fonctionnement :	
	Dépenses :	567 320.52€
	Recettes :	664 247.72€
	Excédent	96 927.20€
	*Budget principal section d'investissement :	
	Dépenses :	738 118.42€
	Restes à réaliser	696 368.87€
	Recettes	874 680.24€
	Restes à réaliser	531 875.99€
	Excédent net sans les R.A.R :	136 561.82€

ASSAINISSEMENT :	*Section de fonctionnement :	
	Dépenses :	50 600.51€
	Recettes :	96 258.39€
	Excédent :	45 657.88€
	*Section d'investissement :	
	Dépenses :	14 159.70€
	Reste à réaliser	21 925.32€
	Recettes :	35 552.22€
	Excédent sans les R.A.R:	21 392.52€

CAMPING :	*Section de fonctionnement :	
	Dépenses :	34 088.24€
	Recettes :	43 520.95€
	Excédent :	9 432.71 [€]
	*Section d'investissement :	
	Dépenses :	26 026.91€
	Restes à réaliser :	1 660.00€
	Recettes :	5 874.26€
	Restes à réaliser	22 612.65€
	Déficit sans les R.A.R :	20 512.65€

ZONE D'ACTIVITES DES DIS :	*Section de Fonctionnement :	
	Dépenses :	13 797.18€

Recettes :	13 797.18€
Déficit	0.00€
*Section d'Investissement:	
Dépenses :	17 173.20€
Recettes :	17 173.20€
Déficit :	0.00€

LOTISSEMENT DES ONDES :

*Section de Fonctionnement :	
Dépenses :	134 905.17€
Recettes :	0.00€
Déficit :	134 905.17€

Après délibération et retrait de la salle de Mr Jacques DANIEL, le conseil municipal, à la majorité absolue des membres, vote ces comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion du Receveur Municipal dont les résultats concordent.

N°2011-8 :REVISION DES TARIFS : Le conseil municipal majore de 2% les tarifs communaux suivants avec effet à compter du 22/02/2011 :

CONCESSIONS CIMETIERE :

* 2m2 superficiels (1.4x2.4) 168€/30ans (228€ habitants de Pont-benoit)

* 4m2 superficiels (2 x 2.4) 336€/30ans (465€ habitants de Pont-benoit)

REDEVANCE EMPLACEMENT COMMERCE AMBULANT :

* 27 € par jour et par emplacement

CAMPING MUNICIPAL :

Campeur :	3.08€/nuit
Enfant -7ans :	1.56€
Emplacement :	2.92€
Véhicule : Moto	1.16€
Voiture	2.45€
Camping-car:	2.45€
Camionnette:	3.17€
Branchement électrique:	
6 ampères	2.65€
Animal :	1.04€
Tarif groupe (colonie, camp):	
Campeur	1.93€
Forfait douche:	
Campeur :	0.89€
Enfant - 7 ans :	0.38€
Groupe :	0.89€
Garage mort :	3.06€
du 15/07 au 25/08	9.57€
Visiteur (7 ans et plus)	2.08€ /jour ou partie de journée
Borne camping-cars:	3.00€ /jeton
Caution pour adaptateurs électriques	17€ l'unité
Caution pour les badges de la barrière	30.00€ l'unité
<u>ASSAINISSEMENT – TAXE DE RACCORDEMENT AU RESEAU</u>	
(frais d'établissement d'un branchement et la participation pour le raccordement à l'égoût) :	2 185.00€ HT
<u>W.C publics mairie</u> – (monnayeur porte d'entrée) :	0.50€

FOURNITURES SCOLAIRES : Le crédit annuel inscrit au budget est majoré de 2% et s'élève à 37.67€ par élève pour l'année 2011 .

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE :

Le conseil municipal révisé de 2% le montant de l'indemnité versée à l'Abbé Joseph Legrand pour le gardiennage de l'église et fixe le montant annuel à 349€ .

-REVISION TARIFS DE LOCATION 2012 : * SALLE POLYVALENTE :

Compte tenu des délais de réservations constatés, le conseil municipal fixe le montant des loyers applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 .

- Avec la cuisine :
- le Week-end : du vendredi 12h00 au dimanche 17h00 :
 - locataire domicilié dans la commune : 626€
 - locataire non domicilié dans la commune : 913€

- le Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
- locataire domicilié dans la commune : 446€
- locataire non domicilié dans la commune : 626€
- association communale : 1^{ère} location/an : 92€
- 2^{nde} et suivantes : 446€

- Hors Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
- locataire domicilié dans la commune : 287€
- locataire non domicilié dans la commune : 457€
- association communale : 1^{ère} location/an : 46€
- 2^{nde} et suivantes : 287€

- 1^{er} de l'an (tarif unique) : 1 592€

- Sans la cuisine :
- le Week-end : du vendredi 12h00 au dimanche 17h00 :
 - locataire domicilié dans la commune : 457€
 - locataire non domicilié dans la commune : 743€

- le Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
- locataire domicilié dans la commune : 285€
- locataire non domicilié dans la commune : 457€
- association communale : 1^{ère} location/an : 46€
- 2^{nde} et suivantes : 285€

- Hors Week-end : la journée de 9h à 4h(J+1) :
- locataire domicilié dans la commune : 172€
- locataire non domicilié dans la commune : 284€
- association communale : 1^{ère} location/an : 26€
- 2^{nde} et suivantes : 172€

-HALL/Bar seul : Pour 5 heures d'occupation maximum et réservation un mois maximum à l'avance :

- locataire domicilié dans la commune : 92€
- locataire non domicilié dans la commune : 112€

-GRANDE SALLE pour SPECTACLES culturels associatifs (théâtre, chant, musique...) avec réservation trois mois maximum à l'avance:

Sans la cuisine : - Hors week-end (du lundi au jeudi) la journée de 9h à 1h (J+1) :

- locataires domicilié dans la commune : 110€
- locataire non domicilié dans la commune : 167€
- association communale : 1^{ère} location 26€
- 2^{nde} et suivantes : 110€

- le week-end –la journée de 9h à 1h (J+1) :
- locataire domicilié dans la commune : 110€
- locataire non domicilié dans la commune : 167€
- association communale : 1^{ère} location 46€
- 2^{nde} et suivantes : 110€

n.b : Tout autre spectacle organisé par des particuliers ou des groupements professionnels sera soumis au tarif ordinaire en vigueur .

*** MAISON DES LOISIRS :**

* maison des loisirs (9h00-23h00) 79€/jour (109€ hors commune)

* maison des loisirs (2 jours) 114€/jour (162€ hors commune)

N°2011-9 : ECOLE DE MUSIQUE ET DES ARTS PLASTIQUES DE CANCALE : Le maire donne lecture du projet de convention triennale proposée par l'association . Cette

convention tend à renforcer le soutien financier des communes sur la base de 1.85€ par habitant. A ce jour 4 adultes et 3 enfants domiciliés à St Benoît sont adhérents. L'an passé la commune a réduit de moitié le montant de la subvention compte tenu du faible effectif originaire de St Benoît .

Après délibération le conseil municipal, décide :

- de ne pas donner suite à ce projet de convention ;
- d'attribuer une indemnité compensatrice au bénéfice des enfants (- 18ans) domiciliés dans la commune de St benoît et subissant une majoration de cotisation. Cette indemnité sera égale à 20 % du montant de la cotisation;
- approuve la convention à passer avec le CCAS qui sera chargé de la répartition et du versement des primes compensatrices sur présentation de justificatifs. Cette convention prendra en compte les adhésions de l'année 2010-2011.

N°2011-10 :SUBVENTIONS COMMUNALES 2011 :

Mr Baudry, adjoint au maire, présente les propositions de subventions 2011 examinées par la commission des finances. Les subventions sont augmentées de 2.00%, taux supérieur à celui de l'inflation prévisionnelle 2011 de 1.5%. La subvention de l'école de musique de Cancale est remplacée par l'octroi d'une prime compensatrice au bénéfice des enfants adhérents. Après délibération le conseil municipal, unanime, vote les subventions suivantes :

- A CHACUN SON RYTHME	366.00€
- U.S.S.B (Football) .	781.00€
- A.P.E.S.B (Ation Parents d'Elèves)	944.00€
- Amicale Laïque (fête du 14 juillet)	235.00€
- Amicale Laïque	944.00€
- Fitness Club (Gymnastique d'entretien)	376.00€
- Club Bénédictin Amitiés (Club des aînés)	387.00€
- ACPG-CATM (Anciens combattants)	234.00€
- ACCA (Associat°chasseurs) Lutte Ctre Ragondins	175.00€
- ACCA (Associat° Chasseurs)	240.00€
- SAKADO	55.00€
- D.D.E.N (Education Nationale)	18.00€
- OCCE Coop. Scol. (Voyages Scolaires)	2 025.00€
- SNSM (Sauvetage en mer Station Cancale)	139.00€
- Mission Locale Jeunes	345.00€
- Médailles du travail	47.00€
- Association Donneurs de sang	57.00€
- Ecole de musique et d'arts plastiques Cancale	0.00€
- Amicale Laïque de Cancale (adh° & transports enfants)	306.00€
- Collège René Cassin (voyage scolaire 01/2011)	100.00€

N°2011-11 :OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT : Le conseil municipal retient l'offre de la caisse d'épargne indexée sur l'Euribor 1 semaine avec une marge de 0.70% et un montant maximum de 400 000€ . La durée du contrat sera d'un an et la commission d'engagement de 300€ .

CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE :

Vu le projet de contrat de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

Article 1^{er} : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie , la commune de St-Benoit-des-ondes décide de contracter auprès de la Caisse d'épargne une ouverture de crédit d'un montant maximum de 400 000€ dans les conditions suivantes :

- montant : 400 000€
- durée : 12 mois
- Index des tirages : Euribor 1 semaine
- Taux d'intérêts : index + marge de 0.70%
- Périodicité de facturation des intérêts : trimestrielle
- commission de réservation : 300.00€

Article 2 : Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec La Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire.

Article 3 : Le conseil municipal autorise le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de La Caisse d'Epargne.

N°2011-12 : EXTENSION DE LA REGIE DES PHOTOCOPIES POUR L'ENCAISSEMENT DU PRODUIT DU MONNAYEUR DES WC Publics :

A l'occasion des travaux de restructuration de la mairie, un monnayeur a été installé sur la porte d'accès au wc publics .

Le conseil municipal ,

Vu le décret n° 62-1587 du 29/12/1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n°66-850 du 15/11/1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°97-1259 du 29/12/1997 relatif à la création des régies de recettes , des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 22/07/1978 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des redevances d'utilisation du photocopieur ;

Vu l'avis conforme du comptable en date du 15/02/2011;

DECIDE :

1/ L' article 1^{er} de l'acte constitutif du 22/07/1978 de la régie de recettes des photocopies est modifié comme suit : « *Il est institué auprès de la commune de St Benoît des Ondes une régie de recettes pour l'encaissement des redevances suivantes :*

- *l'utilisation des photocopieurs et télécopieurs appartenant à la commune ;*

- *la vente de cartes postales ;*

- *le monnayeur sur la porte d'entrée des w.c publics de la mairie ;*

2/ *Les recettes désignées à l'article 1^{er} sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :*

- *Espèces*

- *Chèques bancaires.*

N°2011-13 : RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC –RESILIATION DU CONTRAT EN COURS & TRANSFERT DE LA MAINTENANCE AU Syndicat Départemental d'Energie :

Le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE35) exerce depuis le 1^{er} mars 2007 la compétence optionnelle « éclairage ».

Le service de maintenance de l'éclairage public, en place auprès de 48 communes depuis 2007 de manière expérimentale, a été ouvert à 57 nouvelles communes en septembre 2010 suite à la dissolution des syndicats primaires.

Ce sont donc aujourd'hui 105 communes auxquelles le SDE35 apporte :

- une maintenance préventive sur l'ensemble des points lumineux,
- un remplacement complet des sources lumineuses sur la durée du marché (4 ans),
- un entretien curatif en cas de panne,
- un état des lieux cartographié du patrimoine,
- un rapport annuel comprenant des préconisations,
- des conseils individualisés sur la gestion de l'éclairage et le matériel installé.

La phase expérimentale arrivant à terme fin 2011, a permis de confirmer la pertinence de ce service. Aussi, le SDE35, par délibération du 8 décembre 2010, a décidé d'étendre le service de maintenance de l'éclairage public à l'ensemble des communes intéressées. Les communes rurales paieront un forfait annuel de vingt euros par point lumineux (valeur 2010 révisée annuellement par l'indice TP12).

Le SDE35 exerce déjà sur le territoire de la commune la compétence « électricité » et la commune souhaite maintenant lui transférer des compétences dans le domaine de l'éclairage et plus particulièrement en ce qui concerne :

- la maintenance des installations d'éclairage ;
- l'établissement, la mise à jour et la diffusion de la cartographie concernant ces installations.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, les installations d'éclairage restent la propriété de la commune et sont mises à la disposition du SDE35 pour lui permettre d'exercer les compétences transférées.

Le Maire présente au Conseil Municipal les conditions techniques, administratives et financières selon lesquelles s'exerceront les compétences transférées et précise que ces conditions pourront faire l'objet d'adaptations ou d'améliorations ultérieures.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 5212-16,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2009 approuvant les statuts du SDE35,

Entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de résilier le contrat en cours avec la société Mainguy ;
- de transférer au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 (SDE35) les compétences

optionnelles suivantes :

- ✓ la maintenance des installations d'éclairage,
- ✓ l'établissement, la mise à jour et la diffusion de la cartographie concernant ces installations,
- d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et donne mandat au maire pour régler les sommes dues au SDE35.

N°2011-14 : LOTISSEMENT COMMUNAL DES ONDES – MAITRISE FONCIERE :

La superficie du futur lotissement est de 66 061 m² dont 22 218 m² au Nord du bief du Dick et 43 843 m² au Sud du bief du Dick. A ce jour la commune a acquis 17 450 m² dans la partie Nord .

Il reste 13 parcelles de terre à acquérir dont 2 dans la partie Nord et 11 dans la partie Sud . Cinq propriétaires sont concernés dont deux dans la partie Nord .

Une déclaration d'utilité publique a été sollicitée mais le préfet a reporté sa décision au 30 juin 2011.

Le maire commente les dernières dispositions préfectorales (courrier du 27/01/2011) consécutives à la tempête Xynthia et à la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques de Submersion Marine : Le PPR sera adopté d'ici deux à trois ans . Un plan de renforcement des digues sera mis en place. Des nouvelles normes de construction seront imposées .

La communauté d'agglomération a mis en place des moyens facilitant l'acquisition des terrains pour la construction de logements (Gaya, EPF).

Le maire interroge le conseil municipal sur la poursuite de l'acquisition des terrains. Après délibération le conseil municipal,

- décide de poursuivre les démarches d'acquisition des terrains sur la partie Nord ,
- sollicite la couverture financière de l'Etablissement Public Foncier ou du dispositif Gaya (prêt de la CDC dont les intérêts sont pris en charge par la communauté d'agglomération pendant 5 ans), selon le cas le plus adapté.

N°2011-15 : TVA Z.A DES DIS – Clôture du dossier :

L'opération dite du « lotissement de la zone d'activités des dis » a été assujettie au régime du réel de la T.V.A. en 1998. A ce jour ce lotissement es achevé et le budget est clos depuis le 31/12/2010 comme en attestent les compte administratif et compte de gestion 2010.

Il y a lieu de demander au centre des impôts de clore le dossier de T V A relatif à cette opération immobilière.

Après délibération, le conseil municipal,

- considérant que toutes les opérations liées à la zone d'activités des dis sont définitivement achevées,
- considérant la clôture du budget,

demande la fermeture définitive du dossier de T V A de la Z.A des dis référencé n° 310578 – SIRET n ° 21350255200069.

N°2011-16 : CAMPING MUNICIPAL – SAISON 2011 :

Le maintien du camping est menacé à cause de la mise en place du plan de prévention des risques de submersion marine .Pour l'instant le préfet n'a pas interdit l'ouverture saisonnière du camping en 2011 . La convention de location du terrain n'a pas été dénoncée.Après délibération le conseil municipal :

- décide d'ouvrir le camping du 10 juin au 11 septembre 2011;
- reconduit les deux emplois contractuels de gardiens et régisseurs des recettes.

DIVERS :

Personnel communal : Suite à la démission de Mr Lemonnier une publication d'emploi a été réalisée sur www.emploi-territorial.fr; Pot de départ le 4/03 ;

Fermeture secrétariat : En raison du déménagement dans la mairie rénovée le secrétariat de mairie sera fermé du 28 février au 4 mars inclus ;

Elections cantonales : Le tableau des permanences du bureau électoral du 20 et 27 mars est arrêté ;

Mise aux normes d'accessibilité : Par courrier du 14/01/2011 la communauté d'agglomération propose une mise aux nouvelles normes d'accessibilité de l'abri-bus du parking du camping ; Vu le coût estimatif et les programmes en cours ces travaux sont reportés.

Radars Pédagogiques : Un radar a été installé à deux reprises rue des verdières .Sur 102 véhicules la vitesse moyenne est de 37 km /h. Idem sur le CD 6 , dans le sens St Méloir –St Benoît, 50 m après le panneau d'entrée d'agglomération. La vitesse moyenne est de 45 km/h.

Prochaine réunion le 29 mars ;

→* *Récapitulatif des délibérations : N°s 2011-7 ;2011-8 ;2011-9 ;2011-10 ;2011-11 ;2011-12 ;.2011-13 ;2011-14 ;2011-15 ;2011-16*

→* *Signatures des membres présents:*

Jacques DANIEL	
Gérard BAUDRY	
Yves RUELLAN	
Christine THUAL	
Bernadette AUGEREAU	
René CORVAISIER	
Roseline CAUGANT	
Fabien LETANOUX	
Virginie CHENEL	

François DUVAL	
Daniel BOUILLIS	
Marielle VIRLOUP	